



Compte rendu du 1^{er} RDV NAO 2020 CFDT UES CAVAC.

Rencontre du mardi 5 mai 2020.

1^{er} RDV NAO CAVAC, c'est la douche froide !

Pour la CFDT, le compte n'y est pas mais pas du tout !

Alors que les voyants sont au vert, que les salariés font le job, la direction CAVAC ne prévoit pas d'augmentation générale des salaires.

1. Intro de Jacques BOURGEAIS et d'Isabelle JASLET

Jacques BOURGEAIS ne comprend pas la remarque CFDT dans le dernier PV de CSE indiquant que les organisations syndicales (OS), tout particulièrement la CFDT qui est majoritaire, ont été prises au piège l'an dernier par la prime Macron. Il considère que les salariés sont satisfaits.

Isabelle JASLET de compléter qu'effectivement les salariés étaient très satisfaits de la prime et que certaines personnes lui demandent s'ils vont la renouveler.

Jacques BOURGEAIS nous informe que pour cette année encore, dans un contexte d'inflation nulle, estimé selon lui à 0 % sur 1 an à fin avril 2020, qu'il n'envisageait pas d'augmentation mais **souhaite privilégier les primes PEPA (ex Macron) et Covid-19**.

- PEPA : « 500 € ».

Sachant qu'elle ne serait pas distribuée comme l'an dernier. Il tiendrait compte du temps de travail (idem n-1), malgré nos demandes d'un versement unitaire, mais aussi du temps de présence effectif. Cela diminue encore le montant pour les personnes qui malheureusement ont dû être absentes. La PEPA ne serait aussi pas versée, mais c'est moins grave, aux personnes dont la rémunération dépasse le plafond de la sécurité social. PASS qui est à 3428 € et qui correspond au plafond des exonérations de charges pour les primes Macron.

- Covid-19 : 13.50 € par jour de présence effective sur site durant les 37 jours de confinement (499.50 €).

Là encore, la direction écarte les Cadres, Agents de Maitrise, sauf pour les journées lors desquelles ces salariés auraient donnés un coup de main sur les sites de production. Aussi les ARC seraient bénéficières mais ils écartent tous les techniciens itinérants.

Pour compléter son argument, Jacques BOURGEAIS évoque que la CAVAC ne peut pas faire plus au vu de son environnement. Que certains groupes agro et grosses coop sont en difficultés et que dans ce contexte il serait mal venu que la CAVAC affiche trop d'augmentation.

Tout en rappelant, comme à son habitude, parlant de zones d'ombres, que l'avenir reste incertain avec une collecte d'été 2020 qui sera en berne.

En tout cas, pas d'augmentation générale prévue.

2. Réponse CFDT.

Nous avions indiqué, dès le CSE du matin, que l'avance de 8 jours de la programmation de ce RDV NAO ne nous avait pas permis de consulter les adhérents et que nous ne pourrions pas aller très loin dans les discussions.

Cela n'empêche que nous avons exprimé notre mécontentement. Qu'avec une telle proposition ils n'auront pas la signature de la CFDT. Nous avons expliqué que l'an dernier, nous n'aurions pas signé les NAO si nous n'avions pas été piégés par la prime. Pour rappel, avant le 31 janvier les entreprises pouvaient décidées unilatéralement de verser une prime Macron. Ceci, sans consulter les OS. Jusqu'au 1^{er} février, la CAVAC ne souhaitait rien verser. Elle a saisie l'aubaine voyant l'économie par rapport au NAO.

Nous avons dit que de nombreuses entreprises de l'agro du grand ouest avaient décidées de verser une prime et ceci dès le début avril 2020, sans renoncer aux augmentations. Y compris pour les entreprises qui ne sont pas plus florissantes. C'est le cas de Galliance où les salariés vont recevoir 300 € de prime et 1 % d'augmentation.

Là Jacques BOURGEAIS a évoqué que les salariés avaient menacés de débrayer et que la direction n'a pas pu faire autrement.

Nous n'avons pas repris la phrase, car malheureusement nous ne sommes pas sûrs de la mobilisation des salariés CAVAC.

Nous avons rappelé que **l'exercice en cours sera bon**, ce que **la direction a confirmé**. Que l'exercice suivant ne permettait pas plus de crainte, car hors la baisse de la collecte d'été, les paramètres sont plutôt au vert (augmentation des surfaces semences hybrides et de la sole de printemps, meilleure configuration du stock report de céréales avec beaucoup moins de blé dur que l'on n'arrivait pas à vendre, probable plus-value de cession de part, ...)

1^{ère} proposition CFDT CAVAC :

Nous avons évoqué que la revalorisation des salaires est la priorité des priorités pour la CFDT.

Salaires

Demande d'augmentation générale minimum de 2 % sur les 2 valeurs de point.

Nos arguments :

Retard pris par le gel des salaires en 2019. Les salaires se tassent vers le SMIC. – 2.73 % sur 5 ans et 6.18 % sur 10 ans. (Hors augmentation individuelle ou catégorielle nous à rappeler Jacques BOURGEAIS).

Rappel inflation hors tabac de + 1.1 % en 2019, alors que nous n'avons pas eu de revalorisation et + 1.60 % en 2018 alors que nous avons obtenu + 1 %.

Nous avons demandé à la direction de nous donner le nom d'une seule entreprise de l'agro qui n'aurait pas fait d'augmentation générale sur deux années consécutives. Même Fleury Michon ne l'a pas fait.

Les résultats éco seront bons avec comme souvent avec un arrêté des comptes qui sera très prudent. Nous avons également évoqué notre incompréhension sur le fait que la CAVAC souhaite tirer les produits vers le haut (la qualité) mais les salaires vers le bas. Ceci en réaction à une phrase de Jacques BOURGEAIS sur les minimums de branche. Car effectivement nous avons dans le groupe, malgré le bio et la qualité, des salariés qui payés au mini voire moins que le mini avec des accords d'entreprise qui ont renoncé à toute l'ancienneté.

Comme déjà évoqué au moment de la demande aux OS sur la gestion de CP, la CAVAC doit verser une prime Covid-19, mais sans l'inscrire dans l'enveloppe des NAO 2020/2021.

Autres demandes :

Calcul de la prime d'assiduité en gestion trimestrielle et non plus annuelle : En effet, la crise Covid-19 demande aux salariés de rester chez eux en cas de suspicion de Covid, mais pas facile de se mettre en arrêt si cela fait perdre les 62.5 pts de prime. L'objectif serait de passer à 20 pts par trimestre et par une dégressivité de 1/4ème de jour.

Elargissement des accords aux filiales : Nous avons demandé comme nous l'avons toujours fait l'élargissement de certains accords (CIE, Mutuelle de groupe, Intéressement) pour les salariés d'Atlantique Alimentaire.

Là encore Isabelle JASLET a essayé de nous noyer, mais nous lui avons dit que ce n'était pas les infos que nous avions eu directement de la part des mêmes salariés (rencontre des élus AA du 27 janvier 2020).

Soldes de modulation juin 2020. Nous avons évoqué le matin en CSE le fait que tous les salariés n'avaient pas reçu l'info. *Là encore, Isabelle JASLET a fait des arbitrages qui, pour des économies de bout de chandelle, sont désastreux en terme de motivation pour les collègues.*

Classification : Nous avons rappelé l'importance de reprendre le dossier classif.

Messages passés :

Comme tous les ans nous avons évoqué quelques dossiers :

- La nécessiter d'accompagner les responsables dans leur rôle de manager. Certains problèmes sont ignorés ou ne reçoivent pas les réponses adaptées. Nous avons pris des cas concrets pour lesquels comme d'habitude Isabelle JASLET a répondu avec une pirouette que nous ne pourrons pas vérifier.
- Nous avons évoqué d'autres dossiers un peu plus perso où la CAVAC doit réagir.

Nous avons également évoqué que nous n'avons pas les éléments sociaux 2019. Eléments importants pour la négociation.

Isabelle JASLET a dit que nous ne les aurions probablement pas en juin du fait que son personnel n'avait pris aucun congé depuis la crise. Elle a évoqué que les stages RH étaient annulés. Qu'elle n'aurait pas de stagiaire pour la saison

Nous lui avons conseillé d'embaucher. Que les étudiants auront besoin de bosser cet été.

La CFTC s'est alignée à nos propositions.

Détail chiffré des différentes propositions

Sur la base de 1190 salariés UES CAVAC

Proposition patronale

Proposition CAVAC			Commentaires
Prime PEPA :	500 €	595 000 €	Ce sera moins au global avec les temps partiels et les absences.
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Nous avons considéré, avec tous les salariés retirés, Arrêt, chômage, les RTT et CP que seulement 50 % du potentiel serait versé.
Total brut :		892 000 €	Coût CAVAC après calcul des charges mais avant intéressement.
Total net pour les salariés :		740 360 €	622 € après retrait de la perte potentielle d'intéressement. Avec de fortes variations qui pourrons aller de 200 € jusqu'à 830 € dans le meilleur des cas.

Pour la CAVAC, le coût sera moindre, car ces primes seront affectées sur l'exercice en cours et viendront donc diminuer de 17 % notre intéressement soit 151 640 €. Il est possible, à vérifier, que les primes Macrons soient totalement exonérée des contributions sociales, ce qui n'est pas le cas de l'intéressement (9.70 % du côté salariés et 20 % du côté entreprise).

Pour rappel, les prime sont versées l'année N mais ne s'inscrivent pas les autres années. Aussi, nous ne cotisons pas pour nos retraites avec les primes.

En tout cas la CFDT fera attention, sur la prime PEPA, pour que la CAVAC prenne en compte l'ancienneté dans l'entreprise sur l'exercice. Il ne sera pas question de la retirer pour les absences pour arrêts maladie, garde d'enfant ou autre.

Proposition N°1 CFDT

Proposition CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Attention ne concerne que 50% des effectifs et sera partielle pour beaucoup.
Augmentation de 2 % des 2 valeurs de point CAVAC		1 015 498 €	Valeur en brut après calcul des charges patronales. Affecté sur l'exercice suivant.
Total brut :		1 312 498 €	Coût CAVAC après calcul des charges mais avant intéressement.
Total net salarié :		779 162 €	654 € en moyenne et après retrait de la perte potentielle d'intéressement.

Pour rappel, les augmentations se poursuivent sur les autres exercices.

Avec notre proposition l'impact sur l'intéressement est peu important.

3. Prochain RDV du 12 mai 2020 : Que faut-il faire ?

Après cette rencontre les élus et mandatés CFDT se sont réunis pour réfléchir à la suite et voir comment et sur quoi consulter les adhérents. Plusieurs pistes ont été évoquées.

Piste CFDT 1 : Salaire + 1,33 % sur les 2 valeurs + Covid, mais + 50 % de la PEPA

P1 CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Concerne que 50% des effectifs.
PEPA 50 %	250 €	297 500 €	
Augmentation de 1.33 % des 2 valeurs de point.		675 305 €	Valeur en brut après calcul des charges patronales. Affecté sur l'exercice suivant.
Total brut :		1 269 805 €	Coût CAVAC après calcul des charges mais avant intéressement.
Total net salarié :		848 616 €	713 € net en moyenne et après retrait de la perte potentielle d'intéressement.

Position de retrait CFDT :

Position retrait CFDT 1 : + 5 pts socle pour tous les salariés + Covid, mais + 50 % de la PEPA

P 2 CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Attention ne concerne que 50% des effectifs et sera partielle pour beaucoup.
PEPA 50 %	250 €	297 500 €	
Augmentation de + 5 points CAVAC		590 685 €	Valeur en brut après calcul des charges patronales. Affecté sur l'exercice suivant.
Total brut :		1 185 185 €	Coût CAVAC après calcul des charges.
Total net salarié :		804 147 €	676 € net en moyenne et après retrait de la perte potentielle d'intéressement.

Avec une augmentation de 5 pts, cela permet de faire une répartition égale de l'augmentation et donc d'augmenter plus en pourcentage les bas salaires.

Position de retrait CFDT 2 : Salaire + 1 % sur les 2 valeurs + Covid, mais + 50 % de la PEPA

P1 CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Concerne que 50% des effectifs.
PEPA 50 %	250 €	297 500 €	
Augmentation de 1.00 % des 2 valeurs de point.		507 748 €	Valeur en brut après calcul des charges patronales. Affecté sur l'exercice suivant.
Total brut :		1 102 248 €	Coût CAVAC après calcul des charges mais avant intéressement.
Total net salarié :		760 488 €	639 € net en moyenne et après retrait de la perte potentielle d'intéressement.

Piste ultime CFDT ? : Tout axé sur la prime mais avec doublement de la PEPA.

Question CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Ne concerne que 50% des effectifs.
PEPA 50 %	1000 €	1 190 000 €	
Total brut :		1 487 000 €	Coût CAVAC après calcul des charges.
Total net salarié :		1 234 210 €	1037 € net en moyenne et après retrait de la perte potentielle d'intéressement.

Avec cette dernière proposition que nous ne mettrons pas, sauf avis contraire des adhérents, nous jouons le jeu de la direction, mais nous lui demandons de relever significativement son offre.

Important ! Il nous faudra aussi déterminer la position de retrait. Celle à quel niveau la CFDT devra signer ou pas l'accord NAO.

A vos avis !!!

Le prochain RDV est prévu le mardi 12 mai 2020 à 14h30.

4. Rappel du contexte général :

- **Inflation 2019/2020 :**

Habituellement nous nous basions sur l'inflation sur un an en avril (rappel + 1.10 % en avril 2019 et + 1.60 % en 2018). Elle serait de 0 % selon la direction.

- **Evolution du SMIC :** + 1.20 % au 1^{er} janvier 2020. + 5.62 % sur 5 ans et 15.08 % sur 10 ans. En comparaison la valeur V1 CAVAC a évolué de + 2.52 % sur 5 ans et + 8.97 % sur 10 ans. Ceci, sans parler de l'évolution des salaires moyens.
- **Négos en Vendée :**
 - En Production Agri : + 1.20 % pour le 1^{er} coef. à + 1.40 - 1.50 % sur les coef suivants.
 - Maitre Coq : + 1.50 % et 400 € de prime PEPA.
- **Négos au niveau de la Branche :** Coop CMA + 1.60 % au 1^{er} avril 2019. Négo reportée pour 2020.

Pour résumer le contexte général une baisse de l'inflation, par rapport au 1.50 – 1.60 % de l'an dernier.

- **Info prime Covid-19 :**

Suite aux retours du questionnaire qui circulait au niveau de l'agro du grand ouest : 22 entreprises avaient déjà actées fin mars du versement.

- Barilla : 1000 € potentiel (100 € pour tous les salariés + 900 € en fonction de la présence).
- Maitre Coq : 10 € par jour de travail sous confinement. Ceci en plus des 400 € de PEPA + 1.50 % d'augmentation.
- Galliance : 300 € net.
- 1 avec 200€ net en production,
- 4 dont 3 Groupe ITM, 1000€ présents,
- 1 avec 10% de plus sur taux horaire,
- 1 avec 150€/mois avec 20% en moins/jour si absence,
- 2 environ 300€,
- 2 avec 500€ en cours.
- 1 avec prime de 20€/jours travaillés avec un maximum de 1000€,
- 1 prime de 25€ bruts/jours travaillés
- 5 oui à définir,
- 1 avec 20€ nets/jours de présence à partir du 17 mars jusqu'à la fin du confinement. A savoir : 1 entreprise paye 7h une journée de 6h d'activité